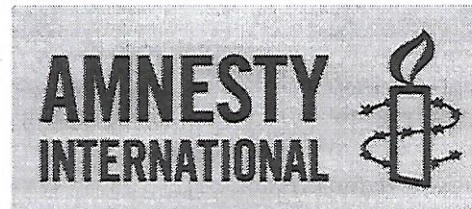




La Cimade
Outre-Mer
L'humanité passe par l'autre



A l'attention de :
Monsieur le préfet de Guadeloupe
Monsieur le sous-préfet de Pointe-à-Pitre

Copie à :
Madame la Défenseure des droits
Monsieur le président de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme

Le 2 décembre 2020,

Objet : Renvoi groupé vers Haïti prévu le 7 décembre 2020

Monsieur le préfet, Monsieur le sous-préfet,

Nos associations ont été informées de l'organisation d'un vol spécialement affrété par vos services en vue de l'expulsion d'une trentaine de ressortissant.e.s haïtien.ne.s le lundi 7 décembre 2020. Nous contestons vivement cette opération qui se heurte aux droits fondamentaux des personnes étrangères concernées et contourne des mesures de protection qui répondent à un contexte sanitaire mondial toujours fragile.

A ce jour, près d'une vingtaine de personnes haïtiennes sont retenues au CRA. Parmi elles, et donc sous la menace d'embarquer à bord de ce vol, se trouvent des parents d'enfant français, des personnes malades nécessitant un suivi médical lourd et indisponible en Haïti, des futurs parents ou encore des personnes vivant en France depuis plusieurs années, pour certaines arrivées avant leur majorité. Une personne attend que le juge se prononce sur la légalité de son refus de séjour. Toutes ont tenté de prendre un rendez-vous sur internet pour régulariser leur situation, sans y parvenir. Par ailleurs, depuis le début de la pandémie de Covid-19, aucune liaison commerciale n'a été réactivée entre les Antilles et Port-au-Prince.

L'organisation d'un vol spécial sur ce trajet et ciblant des personnes étrangères s'inscrit totalement à contre-courant de cette mesure de protection qui reste pourtant en vigueur pour le reste de la population.

Plus généralement, alors même que la France se trouve toujours sous état d'urgence sanitaire, le CRA connaît paradoxalement une activité forte ces dernières semaines. Si la distribution de masques et de

gel a été organisée au CRA, la promiscuité des lieux et le fonctionnement par nature d'un CRA rendent la poursuite des placements très décalée des enjeux de santé publics actuels.

Enfin, la prise en charge médicale de ces personnes ne sera que relative dans ce pays en proie à la guerre civile et où le système de santé est au bord de l'effondrement. En effet, Haïti connaît depuis de nombreux mois un contexte de violences généralisées. Comme l'indique lui-même le site du ministère français des Affaires étrangères, « *des gangs armés sont durablement implantés dans plusieurs zones du pays, notamment dans la capitale et ses environs. Ces gangs opèrent régulièrement des enlèvements crapuleux violents, dont la recrudescence est importante depuis plusieurs semaines à Port-au-Prince et en province.* » Un regain d'actes de brigandage est constaté. Des enlèvements contre rançon ont lieu régulièrement. Les agressions à main armée, parfois mortelles, à la sortie de l'aéroport de Port-au-Prince sont fréquentes.

En conséquence, le site du ministère français des Affaires étrangères déconseille fortement de se rendre en Haïti. Cette recommandation est en totale incohérence avec votre décision d'expulsion et différencie des humains sur le seul critère de la nationalité, face au risque encouru par tout.e.s.

En maintenant l'activité du CRA des Abymes et en affrétant un vol exclusivement pour la reconduite d'Haïtien-ne-s, vous prenez le parti de l'enfermement et de l'expulsion, au détriment de la sécurité et de l'état de santé des personnes.

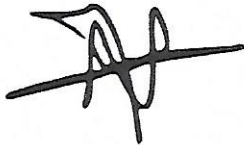
Nos associations demandent l'annulation de ce vol et la libération immédiate des personnes retenues au CRA des Abymes.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette lettre et, dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le préfet, Monsieur le sous-préfet, l'expression de nos sincères salutations.

Associations signataires :


La Cimade Guadeloupe

Mathias HAURAT – Président



Fédération de la ligue des droits de l'Homme Guadeloupe

Auguste JOINT – Président



FOR'ACC

Association TètKole

Johnny DESIR – Président



Amnesty International Guadeloupe

Jean-Pierre Huveteau – Secrétaire

